

Formulaire de Réservation

Bal Impérial 2020

Le samedi 10 octobre 2020

A imprimer et à retourner avant le 5 octobre 2020 à l'Œuvre des Saints Anges
Chez la Baronne de Saint Didier - 5 rue de Sontay – 75116 Paris - France

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone et email : _____

Assistera (ont) au **Bal Impérial** du samedi 10 octobre 2020 au **Grand Hôtel InterContinental de Paris**
et réserve (nt) places. (*)

A partir de 19h30 : champagne et musique sous la verrière et au salon Ravel

20h30 : dîner dansant au salon Opéra

Menu gastronomique proposé par le Chef Laurent André (*)

Quadrille et danses d'animation Second Empire

Bal à partir de 22h30

Tenue exigée robe longue du soir/smoking ou frac

ou costume Second Empire

Réservation membres: 200 € par personne (*)

200 € x places =€

Réservation non-membres : 250 € par personne

250 € x places =€

Moins de 25 ans, avec copie du document d'identité, 180 € par personne.

Un reçu fiscal sera délivré aux participants correspondant au 50% de leur participation

Règlement par chèque ou virement à l'ordre de l'Œuvre des Saints Anges

CREDIT DU NORD – PARIS VICTOR HUGO – 2, place Victor Hugo – 75116 Paris – France

RIB : 30076 - 02054 - 25224500200 - 41

IBAN : FR76 3007 6020 5425 2245 0020 041 - SWIFT BIC : NORDFRPP

Règlement par PayPal : site www.oeuvre-des-saints-anges.org

(*) Important : Les personnes présentes donnent leur accord pour être prises en photo et/ou filmés et autorisent l'Œuvre des Saints Anges et ses dirigeants à diffuser photos et vidéos dans le cadre de la communication de l'Œuvre. Tout régime ou intolérance alimentaire doit être communiqué à la réservation, autrement un supplément sera exigé sur place. Le tarif membre est réservé aux personnes agréées par le Conseil d'Administration de l'Œuvre des Saints Anges et à jour de la cotisation annuelle

Souhaitant participer à l'action de l'Œuvre des Saints Anges, vous adresse (nt) un don de.....€

Les donateurs recevront un reçu fiscal. Celui-ci ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu égal à 66% de son montant, dans la limite de 20% du revenu imposable. Si ce plafond est dépassé, l'excédent peut être reporté sur les cinq années suivant le versement.

L'Œuvre des Saints Anges est une institution de bienfaisance laïque fondée en 1844, reconnue d'utilité publique par Décret Impérial de Napoléon III, signé le 25 décembre 1861 au Palais des Tuileries.

Son but éduquer, instruire et faciliter l'accès à la vie professionnelle.

Œuvre des Saints Anges : Téléphone/Télécopie : + 33 (0)1.75.57.46.55 Courriel : osa4461@sfr.fr